

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 décembre 2024 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 2 décembre 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of December 2, 2024.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024 à 19 h.

That be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough the minutes of the regular sitting of the council held on November 4, 2024, at 7 p.m.

**10.05** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765020

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt de la mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, madame Louise Leroux et monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

That the Borough Council take act of the tabling of the updates to the declarations of pecuniary interests of the Borough of Pierrefonds-Roxboro councillors, Mrs. Louise Leroux and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, in accordance with the Act respecting elections and referendums in municipalities.

**10.06** Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765019

Que le conseil d'arrondissement adopte le calendrier suivant établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 :

Lundi 13 janvier 2025	19 h
Lundi 3 février 2025	19 h
Lundi 3 mars 2025	19 h
Lundi 7 avril 2025	19 h
Lundi 5 mai 2025	19 h
Lundi 2 juin 2025	19 h
Lundi 4 août 2025	19 h
Lundi 8 septembre 2025	19 h
Lundi 29 septembre 2025	19 h
Lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2025	19 h

That the Borough Council adopt the following schedule fixing the date and opening time of the regular sittings of the Borough Council for the year 2025:

Monday, January 13, 2025	7 p.m.
Monday, February 3, 2025	7 p.m.
Monday, March 3, 2025	7 p.m.
Monday, April 7, 2025	7 p.m.
Monday, May 5, 2025	7 p.m.
Monday, June 2, 2025	7 p.m.
Monday, August 4, 2025	7 p.m.
Monday, September 8, 2025	7 p.m.
Monday, September 29, 2025	7 p.m.
Monday, December 1 <sup>st</sup> , 2025	7 p.m.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01      Autres affaires contractuelles

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936029

Que le conseil d'arrondissement autorise le lancement d'un concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage en deux étapes visant l'aménagement d'une place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, laquelle sera située à côté du futur Complexe aquatique et récréatif, et selon le processus et la formule de concours prévus au sommaire décisionnel.

That the Borough Council authorize the launch of a two-phase multidisciplinary landscape architecture design competition for the development of a public square in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, which will be located next to the future Aquatic and Recreational Complex, and according to the process and competition formula set out in the decision-making summary.

### 20.02      Obligations contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1244991014

Que le conseil d'arrondissement accorde l'usage exclusif d'un terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest et la 2<sup>e</sup> Rue, à l'organisme Mission de l'Ouest-de-l'Île, afin d'y cultiver un jardin collectif qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social, soit autorisée à signer la convention.

That the Borough Council grant the exclusive use of land located on boulevard Gouin Ouest and 2<sup>e</sup> Rue to the organization Mission de l'Ouest-de-l'Île, for the purpose of cultivating a collective garden that will benefit the citizens of Pierrefonds-Roxboro through food banks. That Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social development, be authorized to sign the agreement.

**20.03**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1244991016

Que le conseil d'arrondissement autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience, dans le cadre du volet 2 – Aménagement de nouveaux espaces de jardinage. D'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la demande d'aide financière.

That the Borough council authorize the submission of a request for financial assistance to the Program to support Boroughs in developing and restoring public community and collective gardens of the Bureau de la transition écologique et de la résilience, as part of Phase 2 – Creation of new gardening spaces. To authorize Mrs. Louise Zampini, Division head, Culture, Libraries and Social Development, to sign the request for financial assistance.

**20.04**      Appel d'offres public

CA      Conseil d'arrondissement - 1246936032

Que le conseil d'arrondissement approuve une dépense supplémentaire de 5 748,75 \$, taxes incluses, aux contingences du projet, pour la réfection de la toiture du chalet du parc George-Springate dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin de couvrir le remplacement de l'isolant de la toiture endommagée par les infiltrations d'eau, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 112 614,95 \$ à 118 363,70 \$, taxes incluses. Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

That the Borough Council approve an additional expense of \$5,748.75, including all applicable taxes, to the project contingencies, to repair the roof of the chalet at George Springate Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, to cover the replacement of the roof insulation damaged by water infiltration, thereby increasing the total authorized amount of the contract from \$112,614.95 to \$118,363.70, taxes included. That this expense be charged according to the financial information described in the decision-making summary.

**20.05**      Contrat de construction

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936034

Que soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures – Réfection mineure de trottoirs pour l'année 2025. Que dans l'éventualité de l'adoption d'une résolution par le conseil municipal acceptant la fourniture de services, cette dépense serait assumée entièrement par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier.

That be offered to the Municipal Council, in accordance with second paragraph of Section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), that the Borough of Pierrefonds-Roxboro take charge of the design, coordination and execution of sidewalk repairs on the City's Administrative Arterial Network (CAAN) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro within the framework of the infrastructure maintenance program – Minor sidewalk repairs for the year 2025. That in the event of the adoption of a resolution by the Municipal Council accepting the provision of services, this expense would be assumed entirely by the Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves of the Service des infrastructures du réseau routier.

**20.06** Contrat de construction

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936033

Que soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la correction de quarante-neuf (49) raccords inversés à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) et du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) du réseau local de l'année 2025. Que dans l'éventualité de l'adoption d'une résolution par le conseil municipal acceptant la fourniture de services, cette dépense serait assumée entièrement par la Direction de la gestion des actifs (DGA).

That be offered to the Municipal Council, in accordance with second paragraph of Section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), that the Borough of Pierrefonds-Roxboro take charge of the correction of forty-nine (49) reverse connections at various addresses in the Borough of Pierrefonds-Roxboro as part of the Programme de réfection routière (PRR) and the Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) from the local network for the year 2025. That in the event of the adoption of a resolution by the Municipal Council accepting the provision of services, this expense would be assumed entirely by the Direction de la gestion des actifs (DGA).

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1248388010

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 219 991,96 \$ couvrant la période du 28 septembre au 25 octobre 2024 ainsi que la liste des paiements par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024 au montant de 7 139,37 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$219,991.96 for the period from September 28 to October 25, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from September 1 to September 30, 2024 in the amount of \$7,139.37.

## 40 – Réglementation

Le maire d'arrondissement invite les personnes ayant intérêt pour les demandes de dérogation mineure aux points suivants à se faire entendre.

The mayor of the Borough invites anyone with an interest in the following minor exemption request to be heard.

### **40.01** Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245300022

Dérogation mineure au 17 142, rue Thomas-Baillairgé visant à permettre dans la zone H1-3-198 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé une marge latérale de 1,79 m au lieu du minimum de 2 m, tel que requis selon la grille des spécifications et un bâtiment accessoire à une distance de 0,23 m au lieu du minimum requis de 0,50 m à l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption at 17 142 rue Thomas-Baillairgé aiming to allow in zone H1-3-198 for a detached single-family dwelling a 1.79-metre side setback instead of the 2-metre minimum required in the specifications chart and a 0.23-metre accessory building instead of the 0.50-metre minimum required in section 140 of zoning by-law CA29 0040.

### **40.02** Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245300021

Dérogation mineure au 12 336, rue Granger visant à permettre dans la zone H1-6-353, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant une marge arrière de 4,21 m au lieu du minimum de 7 m, tel que requis à la grille de spécifications.

Minor exemption at 12 336, rue Granger aiming to allow in the H1-6-353 zone, for an existing detached single-family residential building a rear setback of 4.21 m instead of the minimum of 7 m, as required in the specifications chart.

**40.03** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300020

Dérogation mineure au 16 740, boulevard de Pierrefonds, visant à permettre, dans la zone H2-3-176, la reconstruction d'un bâtiment résidentiel multifamilial isolé à la suite d'un sinistre :

- une distance de 0 m entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal au lieu d'un minimum de 2 m du bâtiment principal, tel que requis à l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040;
- aucune plantation d'arbre à chaque 12 m linéaire dans la bande gazonnée, tel que requis à l'article 185 du règlement de zonage CA29 0040;
- une largeur d'allée d'accès de 3,5 m au lieu d'un minimum de 4,5 m, tel que requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040;
- un toit en mansarde sur un bâtiment occupé par un usage autre que celui de la catégorie "Habitations unifamiliales (h1)" de type cottage, contrairement à ce qui est spécifié à l'article 256 du règlement de zonage CA29 0040;
- aucun espace de rangement pour les quatre (4) logements au sous-sol, au lieu de 2 m<sup>2</sup> par logement, tel que requis à l'article 261 du règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption at 16 740, boulevard de Pierrefonds, aiming to allow in the zone H2-3-176, the reconstruction of an isolated multi-family residential building, following a disaster

- a distance of 0 m between an accessory building and a main building instead of a minimum of 2 m from the main building, as required under section 140 of zoning by-law CA29 0040;
- no tree planting every 12 m linear in the grass strip, as required by section 185 of zoning by-law CA29 0040;
- a driveway width of 3.5 m instead of a minimum of 4.5 m, as required under section 192 of zoning by-law CA29 0040;
- a mansard roof on a building occupied by a use other than a cottage-type "single-family dwelling (h1)", contrary to what is specified in section 256 of zoning by-law CA29 0040;
- no storage space for the four (4) basement dwellings, instead of 2 m<sup>2</sup> per dwelling, as required by section 261 of zoning by-law CA29 0040.

**40.04** Règlement - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765022

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement 159-2024-1 modifiant le règlement numéro 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law 159-2024-1 amending by-law number 159 concerning road traffic and public safety. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

**40.05** Règlement - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765017

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement 868-23 modifiant le règlement numéro 868 concernant la circulation et la sécurité publique. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law 868-23 amending by-law number 868 concerning traffic and public safety. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

**40.06** Règlement – Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141009

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 – service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables.

That be adopted as submitted the by-law CA29 0040-65 amending zoning by-law CA29 0040 to allow the use "5511 – Retail sale of new and used motor vehicles" and "6411 – Automobile repair service (garage)" in zone C-4-270 and to adjust the applicable specifications.

**40.07** Règlement - Adoption du second projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707029

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-66 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "Restaurant with restricted service (establishment serving customers who order at the counter or by telephone and pay before eating) (5813)" in zone C-4-276 and the resulting standards and specifications.

**40.08 a)** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453012

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-67 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de changer une disposition ayant trait à l'emplacement des enceintes protégeant l'accès des piscines résidentielles hors terre et démontables lorsque que cet accès se fait depuis une terrasse, une galerie ou une plateforme.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-67 amending zoning by-law CA29 0040 to change a provision concerning the location of enclosures protecting access to above-ground and demountable residential swimming pools when such access is from a terrace, porch or platform.

**40.08 b)** Règlement - Adoption d'un projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le projet de règlement CA29 0040-67 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de changer une disposition ayant trait à l'emplacement des enceintes protégeant l'accès des piscines résidentielles hors terre et démontables lorsque que cet accès se fait depuis une terrasse, une galerie ou une plateforme. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le lundi 13 janvier 2025 à 18 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted as submitted draft by-law CA29 0040-67 amending zoning by-law CA29 0040 to change a provision concerning the location of enclosures protecting access to above-ground and demountable residential swimming pools when such access is from a terrace, porch or platform. That, in accordance with the law, a public consultation meeting be held on Monday, January 13, 2025, at 6 p.m., in the council room of the Borough Hall and that, for this purpose, the required public notices be published.

**40.09** Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1247170003

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0097-3 modifiant le règlement administratif CA29 0097 afin d'assurer une concordance avec le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That the Borough Council adopt by-law CA29 0097-3 modifying the administration by-law of the planning by-laws in order to ensure consistency with the current Pierrefonds-Roxboro by-law on prices.

**40.10** Règlement – Adoption de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246781002

Que le conseil d'arrondissement adopte tel que soumis le règlement CA29 0146 concernant la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

That the Borough Council adopt as submitted by-law CA29 0146 regarding the tax on services for the fiscal year 2025.

**40.11** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141016

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0147 afin d'abroger les règlements CA29 0128 et CA29 0128-1 imposant des mesures de contrôle intérimaire dans le secteur du boulevard Saint-Charles. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0147 to repeal by-laws CA29 0128 and CA29 0128-1 imposing interim control measures in the boulevard Saint-Charles sector. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

**40.12** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141015

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, situé au 32, 8<sup>e</sup> Avenue, sur le lot 1 388 894 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a two-storey detached single-family dwelling at 32, 8<sup>e</sup> Avenue, on lot 1 388 894 of the Quebec cadastre.

**40.13** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707031

P.I.I.A. pour la reconstruction d'un bâtiment multifamilial de trois étages situé au 16 740, boulevard de Pierrefonds, sur le lot 1 070 532 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the reconstruction of a three-storey multi-family dwelling at 16 740, boulevard de Pierrefonds, on lot 1 070 532 of the Quebec cadastre.

**40.14** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707030

P.I.I.A. pour le remplacement partiel du revêtement extérieur de la garderie située au 12 567, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 169 895 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the partial replacement of the exterior cladding of the daycare center located at 12 567, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 169 895 of the Quebec cadastre.

**40.15** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707032

P.I.I.A. pour la subdivision du lot 1 368 405 du cadastre du Québec, situé au 13 418, boulevard Gouin Ouest.

S.P.A.I.P. for the subdivision of lot 1 368 405 of the Quebec cadastre at 13 418, boulevard Gouin Ouest.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765021

Que madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap Saint-Jacques, soit nommée mairesse suppléante de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 3 décembre 2024 au 2 juin 2025 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

That Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap Saint-Jacques district, be appointed Acting Mayor of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period from December 3, 2024 to June 2, 2025 inclusive, in accordance with the Charter of Ville de Montréal, Section 20.2.

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141014

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 novembre 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on November 6, 2024.

### 60.02 Information

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1245424005

Que le conseil d'arrondissement approuve la liste des projets suivants à inscrire sur le bulletin de vote de la troisième édition du budget participatif de Montréal :

1. Plaza culturelle et communautaire Cloverdale;
2. Enchantement de lumières, couleurs et fleurs au parc Duval;
3. Parc D'À-Ma-Baie dynamique : un nouveau souffle rassembleur;
4. Les fesses au chaud! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics;
5. Prochaine station : abris-vélos ! Installation de supports à vélo sécurisés.

De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la troisième édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

That the Borough Council approve the list of the following projects on the ballot paper as part of the third edition of the Montréal participatory budget:

1. Cloverdale Cultural and Community Plaza;
2. Enchanting lights, colors and flowers in Duval Park;
3. Dynamic D'À-Ma-Baie Park: a new lease on life;
4. Warm booties! Installation of accessible toilets in public places;
5. Next station: bike shelters! Installation of secure bike racks;

To confirm the Borough Council's commitment to carrying out the projects that fall, in whole or in part, within its jurisdiction and that will be designated winners following the citizen vote for the third edition of the Montreal participatory budget, subject to the availability of funds. To undertake the operating expenses which could potentially be involved.

**60.03** Information

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155016

Que le conseil d'arrondissement adopte la Politique de reconnaissance et de mobilisation des membres du personnel de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That the Borough Council adopt the Employee Recognition and Mobilization Policy for Pierrefonds-Roxboro Borough employees.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That the present regular sitting be adjourned.

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246765020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2, articles 357 et suivants), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les conseillers d'arrondissement, Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian et Madame Louise Leroux, se sont soumis à cette procédure devant le conseil d'arrondissement. Les autres membres du conseil d'arrondissement, Madame Catherine Clément-Talbot et Monsieur Benoit Langevin, ainsi que le maire de l'arrondissement, Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires devant le conseil municipal de Montréal en tant que conseillers de la ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel # 1236765011 - Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités  
 Sommaire décisionnel # 1226765004 - Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Sommaire décisionnel # 1216967007 - Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**DESCRIPTION**

Selon la Loi, tout conseiller doit déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, article 358 L.E.R.M.

Tout défaut de ce faire lui fait perdre son droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai, d'assister aux séances du conseil d'arrondissement, comités, etc., en tant qu'élu et ce, aussi longtemps que la déclaration n'a pas été produite (article 359 L.E.R.M.).

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-14

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246765019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement et au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest pendant la durée des travaux dans la salle du conseil

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 319 de la *Loi sur les cités et ville* permet au conseil d'arrondissement de fixer les dates des séances du conseil par résolution. Cet article précise également que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles. Selon l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit tenir au moins dix (10) séances ordinaires par année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 290279** - Adopter le calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver tel que soumis le calendrier suivant établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 :

- Lundi 13 janvier 2025 19 h
- Lundi 3 février 2025 19 h
- Lundi 3 mars 2025 19 h
- Lundi 7 avril 2025 19 h
- Lundi 5 mai 2025 19 h
- Lundi 2 juin 2025 19 h
- Lundi 4 août 2025 19 h
- Lundi 8 septembre 2025 19 h
- Lundi 29 septembre 2025 19 h
- Lundi 1er décembre 2025 19 h

Vous trouverez le projet de calendrier en pièce jointe dans lequel nous avons ajouté des commentaires.

Vous remarquerez qu'il n'a pas de séance au mois d'octobre ni au mois de novembre.

Pour le mois d'octobre, le conseil d'arrondissement ne peut plus siéger à compter du 3 octobre 2025 à 16 h 30, sauf en cas de force majeure, selon l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Nous avons donc planifié une séance ordinaire le lundi précédent, soit le 29 septembre 2025.

Compte tenu que les élections municipales sont le 2 novembre 2025 et que tous les élus doivent être assermentés, nous préférons ne pas fixer de séance ordinaire au mois de novembre. Nous procéderons à la convocation d'une séance extraordinaire, au besoin, étant donné que la séance subséquente se tiendra le 1er décembre 2025.

Nous tenons à vous préciser que des travaux de réaménagement de la salle de conseil sont prévus après la séance de conseil du 2 juin 2025. Si les travaux ne sont pas finalisés avant la séance du 4 août 2025, les séances de conseil auront lieu au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest. Une résolution devra être adoptée afin de modifier le lieu de la tenue de la séance. Un avis public devra également mentionner le changement de lieu.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **MONTRÉAL 2030**

Non applicable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 fera l'objet d'un avis public conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*. Cet avis sera publié en décembre 2024 sur le site Internet de l'arrondissement. La tenue des séances fait l'objet de rappels sur les babillards électroniques et réseaux de communication de l'arrondissement au cours des jours précédents.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-14

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246936029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le lancement du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage en deux étapes visant l'aménagement de la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La planification du concours d'aménagement de la place publique est menée en parallèle à la construction du complexe aquatique et récréatif (CAPR) actuellement en cours. La tenue de ce concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire permettra de faire émerger des idées innovantes de la part des concurrents et permettre ainsi aux jurys de choisir la meilleure proposition, en vertu de paramètres fonctionnels et esthétiques au lieu de considérer uniquement le prix des services.

En amont du lancement du concours, un mandat pour la production d'un programme fonctionnel et technique (PFT) a été octroyé à la firme Fahey et associés pour définir de façon adéquate les futurs besoins de l'espace et l'estimation des coûts reliée. Aussi, l'arrondissement s'est adjoint des services d'une conseillère professionnelle qui a pour mandat d'organiser le concours et de préparer tous les documents requis.

Ces démarches ont permis à l'arrondissement de concevoir un programme de concours, avec l'apport des parties prenantes, pour ce futur espace public et de poursuivre la planification. Ce programme décrit le contexte, la vision et les objectifs du projet ainsi que les besoins fonctionnels et techniques et les contraintes de l'espace. Il joue le rôle de guide pour les concurrents du concours afin que le futur espace réponde aux attentes de tous.

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite procéder à l'étape suivante, soit le lancement d'un concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire visant la sélection d'une équipe de professionnels en aménagement sur la base du meilleur projet. En ce sens, le 7 mai 2024 une première lettre a été transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demandant une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux finalistes et lauréat du concours visant la conception de la place publique. Une seconde lettre apportant certaines modifications à la première lettre a été transmise le 4 septembre 2024 pour, entres autres, ajuster les montants octroyés aux finalistes et lauréat. La dérogation du MAMH a été obtenue le 10 octobre 2024.

Le présent dossier vise l'autorisation du lancement du concours.

Au terme du processus de ce concours, un premier dossier décisionnel sera de nouveau

présenté aux instances de la Ville afin d'octroyer un contrat aux quatre (4) finalistes et un second pour octroyer le mandat à l'équipe pluridisciplinaire lauréate recommandée par le jury.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 29 0111** - Accorder un contrat à la firme Fahey et associés pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 94 538,21 \$ (contrat : 82 207,13 \$, contingences : 12 331,07 \$), taxes incluses et affecter un montant total de 94 538,21 \$, taxes incluses au Surplus - Appel d'offres sur invitation SP-2024-11 - 1 soumissionnaire

**CA24 29 0113** - Adopter une résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design visant l'aménagement de la future place publique adjacente au complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CA24 29 0144** - Autoriser une dépense totale de 71 744,40 \$, à savoir 59 787 \$, taxes incluses pour le contrat et 11 957,40 \$ taxes incluses pour les contingences. Octroyer à la firme Véronique Rioux design industriel un contrat pour l'acquisition de services professionnels d'un conseiller en coordination de concours afin d'organiser un concours d'architecture de paysage relatif à l'aménagement de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une affectation aux Surplus de 71 744,40 \$ taxes incluses du budget d'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-13 - 3 soumissionnaires

## **DESCRIPTION**

Le projet d'aménagement de la place publique consiste à obtenir divers concepts d'aménagement pour le site de la place publique de 11 000 m<sup>2</sup> et d'une section du boulevard de Pierrefonds de 4 000 m<sup>2</sup> qui sera adjacent à la place, pour un total de 15 000 m<sup>2</sup>. Suite à la sélection du lauréat, la première phase des travaux concernera uniquement la place publique de 11 000 m<sup>2</sup>.

Processus et formule de concours :

La formule de concours retenue vise d'abord à interpellier les designers dans le domaine de l'aménagement, du design et de l'architecture de paysage puis à impliquer d'autres disciplines (designers urbains, architectes, ingénieurs et autres spécialistes) favorisant à la fois la qualité de conception et la faisabilité technique des propositions.

Le concours permettra la sélection d'une firme lauréate sur la base d'une prestation de concept d'aménagement. Celle-ci présentera :

- un dossier de présentation ;
- un concept d'aménagement ;
- une évaluation budgétaire de classe D ;
- des informations techniques permettant l'évaluation de la faisabilité du projet.

La démarche de concours se déroulera en deux étapes de création. Les principaux paramètres de ces étapes sont les suivants :

### **Étape 1 :**

La première étape consistera en un appel de propositions anonymes auprès des designers dans les domaines de l'aménagement, du design et de l'architecture de paysage. Le dossier doit présenter une idée d'ensemble traduisant la vision et les objectifs du programme. Un concept devra être développé pour la place publique et une portion adjacente du boulevard de Pierrefonds bien que l'aménagement du boulevard ne soit pas inclus dans la première phase de réalisation du projet. Le concours est ouvert à l'échelle du Québec et des provinces et territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics afin de favoriser la production de propositions de haute qualité, de stimuler la compétitivité sur la scène locale et extra-locale ainsi que de favoriser le rayonnement du projet. Un jury, composé de sept (7) membres issus d'experts du milieu et d'un représentant de la Ville sera responsable de sélectionner un maximum de quatre (4) finalistes.

### **Étape 2 :**

Les finalistes retenus à la première étape bénéficieront chacun d'une somme d'honoraires de 35 000 \$, plus taxes, pour développer une proposition qui sera présentée au jury lors d'une audition publique. Chacune des prestations sera examinée par le comité technique qui analysera les répercussions techniques, programmatiques, réglementaires et budgétaires. Ce comité fera rapport au jury, mais ne participera pas à l'évaluation des projets.

À l'issue de ce processus d'évaluation, le jury sera responsable d'émettre une recommandation sous la forme d'une liste priorisant les quatre (4) projets retenus.

Par la suite, la recommandation du jury fera l'objet d'une présentation au conseil d'arrondissement afin de procéder à l'adjudication du contrat au lauréat en vue de fournir les services professionnels requis pour la réalisation du projet. Ces services incluent :

- la finalisation du plan d'aménagement d'ensemble pour la place publique ;
- la finalisation de la conception ;
- la réalisation des plans et devis ;
- la surveillance des travaux ;
- et la réalisation des plans, devis et cahier des charges « tel que construits ».

Le fonctionnaire de niveau A signera les conventions des contrats de services professionnels avec les quatre (4) finalistes recommandés par le jury à l'étape 1 et une convention avec le lauréat à l'étape 2, sous réserve de leur conformité, pour la réalisation des plans et devis.

Les critères à respecter pour les deux étapes du concours sont décrits dans le règlement du concours.

## **JUSTIFICATION**

Suite à la construction du CAPR, le bâtiment sera livré avec les aménagements minimum pour rendre le bâtiment accessible et fonctionnel.

L'arrondissement souhaite saisir l'occasion avec l'arrivée de cette infrastructure sportive d'envergure pour mettre en branle les premières étapes d'un projet de refonte plus large du coeur identitaire de Pierrefonds-Roxboro, le projet Connexion. Deux des pièces centrales et maîtresses du projet sont la construction du CAPR et l'aménagement de la place publique. C'est pourquoi l'arrondissement privilégie la tenue d'un concours d'aménagement de la place publique ouvert à l'échelle du Québec et des provinces et territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire de façon judicieuse et dynamique, sur la base de la qualité, du respect des objectifs et contraintes du projet soumis, et ce, dans le respect d'une enveloppe budgétaire

déterminée.

De plus, le programme de concours tient compte des meilleures pratiques et des apprentissages acquis lors de précédents concours, le tout ayant permis de bonifier l'encadrement du processus et la sélection judicieuse d'une proposition.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à la réalisation des activités du concours seront assumées l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du budget PDI ou de surplus selon le cas.

Le budget ci-dessous présente les coûts approximatifs du concours et sujet à changement. Il est fourni à titre indicatif seulement, puisque le présent dossier ne vise pas l'autorisation de dépenses.

Description	Source budgétaire	Coût (taxes incluses)
Conseiller professionnel pour la planification et la tenue du concours	Surplus (déjà octroyé)	71 744,40\$ \$
Services professionnels pour l'élaboration du PFT	Surplus (déjà octroyé)	94 538,19 \$
Honoraire pour les membres du jury	Surplus	36 000\$
Honoraires de l'économiste / estimateur en construction	Surplus	35 000\$
Honoraires des finalistes	Surplus	160 965 \$
Honoraires du lauréat	PDI	727 216,88\$
Dépenses diverses logistiques	À valider	2 500 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 125 194,47 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation du lancement du concours aurait un impact négatif sur la capacité de l'arrondissement à réaliser l'aménagement de la place publique.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par la Division des Communications et des relations avec les citoyens de l'arrondissement en collaboration avec le Bureau du Design de la Ville de Montréal.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du lancement du concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire par le conseil d'arrondissement : décembre 2024

- Lancement du concours de design : décembre 2024
- Octroi du contrat aux finalistes : mai 2026
- Octroi du contrat au lauréat du concours par le conseil d'arrondissement : Hiver 2026

- Réalisation des plans et devis : 2026
- Appel d'offres travaux : janvier 2027
- Début des travaux : mai 2027

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephanie RACINE  
architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-23

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION** Dossier # :1244991014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à l'organisme communautaire Mission de l'Ouest de l'Île (West Island Mission - WIM) d'utiliser le terrain situé sur le boulevard Gouin et la 2e Rue, afin d'y cultiver un jardin solidaire qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires. Autoriser Mme Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social à signer la convention.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme communautaire Mission Ouest de l'Île, (West Island Mission -WIM) est un organisme sans but lucratif qui apporte une aide alimentaire d'urgence en offrant des aliments équilibrés et de qualité, ainsi que de l'aide connexe aux résidents en difficulté de l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Depuis 2005, West Island Mission recueille des denrées non périssables, des denrées périssables et d'autres produits de base au sein de la collectivité et auprès d'entreprises et créer des liens avec les organismes locaux pour faire une différence dans la vie de résidents nécessiteux de l'Ouest-de-l'Île, quel que soient leurs antécédents personnels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 29 0067 que le conseil d'arrondissement accorde une subvention en nature avec convention à l'organisme Mission de l'Ouest-de-l'Île pour le prêt du terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest et la 2<sup>e</sup> Rue, afin d'y cultiver un jardin collectif qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires; que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social, soit autorisée à signer l'entente de service.

CA21 29 0110 que le conseil d'arrondissement accorde une subvention en nature avec convention à l'organisme Mission de l'Ouest-de-l'Île pour le prêt du terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest et la 2e Rue, afin d'y cultiver un jardin collectif qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires; que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social, soit autorisée à signer l'entente de service.

CA20 290099 que le conseil d'arrondissement accorde une subvention avec convention sous forme de biens à l'organisme Mission de l'Ouest-de-l'Île pour le prêt du terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest et la 2e Rue, afin d'y cultiver un jardin collectif qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires; que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social, soit

autorisée à signer la convention.

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste à susciter la solidarité, l'engagement et la sécurité alimentaire par la mise en œuvre d'un jardin solidaire. Le jardin solidaire Gouin, la parcelle de terre située au parc Gouin dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sera cultivé par des bénévoles et des étudiants et étudiantes affiliés à l'organisme à but non lucratif Mission Ouest-de-l'Île. L'ensemble des récoltes seront redistribués aux bénéficiaires de la banque alimentaire et les surplus partagés avec les banques alimentaires du Fonds d'aide de L'Ouest de- l'Île (FDOI) et Services communautaires On Rock.

Auparavant, l'organisme avait un contrat de trois (3) ans pour le prêt du terrain. Présentement, l'organisme aura un contrat sur cinq (5) ans pour assurer une stabilité en ce qui attrait à la sécurité alimentaire et à la production d'aliment frais sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. La prolongation du contrat de prêt, permettra à l'organisme de continuer d'apporter une aide alimentaire d'urgence en offrant des aliments sains, frais, locaux, équilibrés et de qualité, ainsi que de l'aide connexe aux résidents en difficulté de l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Grâce à son expertise développé dans les 5 dernières années et de sa collaboration avec Urban Seedling, Mission Ouest-de-l'Île a produit plus de 850kg de légumes à l'été 2024 au jardin Gouin, ce qui permet de nourrir plus de 70 familles. L'organisme distribue de paniers alimentaires mensuels aux familles et personnes en situation de vulnérabilité, dont 75% de la clientèle annuel provient de Pierrefonds-Roxboro.

Grâce à des investissements significatifs en 2022 et 2023, le jardin situé au parc Gouin dispose maintenant de 720 pieds carrés de zones cultivables (150 pc2 auparavant), une sortie d'eau et des installations telles qu'une aire de repos. Fort de cette expérience, l'organisme souhaite poursuivre son engagement pour les années à venir, continuer à développer le jardin et nourrir encore plus de personnes. L'objectif est de produire plus de 1 000kg de légumes et desservir plus de 90 ménages par mois, 500 personnes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle]. »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des personnes vulnérables;  
Approvisionner en aliments sains, frais et locaux les banques alimentaires locales;  
Planter et cultiver des terrains vacants et leur donner une nouvelle vocation;  
Créer des emplois pour les étudiants;  
Mobilisation de la communauté autour des enjeux en sécurité alimentaire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Louise ZAMPINI  
chef(fe) de division - culture, bibliothèque et  
développement social - arrondissement

Le : 2024-11-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION** Dossier # :1244991016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Autoriser Mme Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social à signer la demande.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En septembre 2021, la Ville de Montréal lançait sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026. Cette stratégie permettra de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture de proximité, qui se déploie notamment sous forme de jardins communautaires, collectifs et pédagogiques, de toits verts et de ruelles comestibles. La stratégie vise à consolider et renforcer les pratiques déjà existantes, à faciliter la mise en place de nouveaux projets et d'initiatives citoyennes et entrepreneuriales.

La Ville de Montréal compte 8 500 jardinets répartis sur 96 jardins communautaires. Ces derniers couvrent près de 30 hectares de superficie cultivée. La désuétude des installations et la rareté des espaces affectent la qualité du service aux citoyens et le temps d'attente pour obtenir une parcelle de jardinage. Pour répondre aux besoins de la population, la Ville de Montréal a intégré dans sa stratégie d'agriculture urbaine une action (1.2) qui vise à mettre à disposition des citoyens et groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage, et de consolider ceux, déjà existants. Afin de mettre en œuvre cette action, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) déploie un programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs municipaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 29 0166: Que le conseil d'arrondissement autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience. D'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la demande d'aide financière.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dépose une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2- *Aménagement de nouveaux espaces de jardinage* du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics. Le projet *Jardin pédagogique Jean-Brillant* consiste à aménager un nouvel espace de jardinage en bac au parc Jean-Brillant. Il sera un lieu d'apprentissage et de récolte, mais

également un espace de socialisation.

## JUSTIFICATION

Les fonds serviront à ajouter des installations pour la culture (bacs sur le sol et bacs surélevés), ajouter l'infrastructure pour l'alimentation d'eau et un cabanon, ainsi qu'aménager des aires utilitaires (espace pique-nique et aire couverte). Les citoyennes et citoyens de Pierrefonds-Roxboro seront les premiers à profiter des récoltes. Par son objectif pédagogique, des ateliers y seront animés sur l'agriculture, les saines habitudes alimentaires et les pratiques écoresponsables. La dynamique sociale au sein du jardin favorisera les contacts entre personnes provenant de milieux socioéconomiques différents.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'aménagement du jardin pédagogique au parc Jean-Brillant aura comme impacts :

- Augmentation des superficies cultivables sur le territoire de l'Arrondissement ;
- Augmentation de la production de fruits et légumes locaux ;
- Meilleur accès en légumes frais et locaux pour la population ;
- Des jeunes Pétrifontains mieux éduquée à l'adoption de saines habitudes alimentaires et aux pratiques écoresponsables ;
- Création d'un lieu d'apprentissage mettant en valeur l'agriculture et les espaces verts ;
- Valorisation d'une section de parc inoccupé ;
- Un renforcement du tissu social par la création d'un lieu d'échange, de détente et de socialisation ;
- Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire en aidant tous les citoyennes et citoyens de Pierrefonds-Roxboro à se nourrir plus sainement.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Description des étapes	Échéanciers prévus (mois/année)
Confirmation du financement et planification	17 février au 14 mars 2025
Conception et confirmation des travaux	17 mars au 28 mars 2025
Appel d'offres pour les travaux	31 mars au 18 avril 2025
Analyse des soumissions et octroi	21 au 25 avril 2025
Adoption au conseil d'arrondissement	5 mai 2025
Réalisation des travaux	19 mai au 4 juillet 2025
Rédaction du bilan des activités et bilan financier	7 juillet au 29 août 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-13

Louise ZAMPINI  
chef(fe) de division - culture, bibliothèque et  
développement social - arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246936032

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 5 748,75 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, pour le contrat de réfection de la toiture du chalet du parc George-Springate dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 112 614,95 \$, à 118 363,70 \$, taxes incluses et contingences incluses. - Appel d'offres sur invitation ST-24-20

**CONTENU****CONTEXTE**

À la suite des infiltrations d'eau constatées cette année dans le chalet du parc George-Springate, il a été évalué que la toiture du chalet est en fin de vie. Le présent projet consiste en la réfection de la toiture du chalet à l'aide d'une membrane bicouche de bitume. Le contrat pour ces travaux a été octroyé à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1246936028 - Autoriser une dépense totale de 112 614,95 \$, taxes incluses : 91 930,56 \$ taxes incluses pour le contrat, 18 386,12 \$ taxes incluses pour les contingences (20%) et 2 298,27 \$, taxes incluses pour les incidences (2.5%); Octroyer à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée un contrat pour la réfection de la toiture du chalet du parc George-Springate dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission, soit de 91 930,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-20 - 2 soumissionnaires.

**DESCRIPTION**

Un ajout de 5 748,75 \$, taxes incluses, aux contingences du projet sera nécessaire pour couvrir le remplacement de l'isolant de la toiture endommagée par les infiltrations d'eau. Cet item n'était pas prévu dans les travaux initiaux.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet est financé à même le budget PDI de l'arrondissement et le montant supplémentaire demandé viendra bonifier le montant des contingences déjà octroyé de 18 386,12 \$, taxes incluses, à 24 134,87 \$.  
Le montant total du contrat passera de 112 614,95 \$, à 118 363,70 \$, taxes incluses.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
prepose(e) a la gestion des contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-14

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

**Stéphane BEAUDOIN**  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246936034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025 - Réfection mineure de trottoirs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin d'adresser la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) , via son programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs (RMT) met à la disposition des arrondissements un budget pour réaliser des travaux de réfection mineure de trottoirs. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des trottoirs de qualité.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) assure le financement des travaux ainsi que le laboratoire nécessaire au contrôle des matériaux utilisés et conserve la responsabilité d'autoriser la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs faisant partie du réseau artériel, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de Pierrefonds-

Roxboro.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 29 0330 - 5 décembre 2022 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs (Dossier 1226936025)

CA22 29 0253 - 4 décembre 2023 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 - Réfection mineure de trottoirs (Dossier 1236936025)

## **DESCRIPTION**

Un budget de 210 000 \$ net de ristourne est mis à la disposition de l'arrondissement afin de réaliser des travaux de réfection mineure de trottoirs pour l'année 2025. L'identification des interventions a été effectuée par l'arrondissement en respectant les balises suivantes :

- actifs inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV) ;
- caractère ponctuel de la réfection (environ 15 % d'un tronçon) ;
- coordination avec le Service de l'eau pour le remplacement préalable des entrées de service en plomb ;
- aucun projet de réaménagement de la rue prévu dans les 5 années à venir.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux seront assumés par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier. L'enveloppe budgétaire de disponible pour ces travaux est de 210 000 \$ net de ristourne.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Appel d'offres pour travaux : mars 2025

Octroi du contrat de construction : mai 2025

Période de travaux : juin - juillet 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 22 novembre 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-20

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246936033

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'Arrondissement de la correction de 49 raccordements inversés à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les interventions de correction des raccordements inversés permettent de diminuer le déversement d'eaux domestiques vers les rivières par l'entremise du réseau d'égouts pluvial et ainsi améliorer la qualité de l'eau en berge. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Les travaux visent la correction de 49 raccordements inversés à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le présent sommaire vise à offrir au Service de l'eau, soit à la Direction De La Gestion Des Actifs (DGA) , en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Division Ingénierie et infrastructures), la correction de 49 raccordements inversés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les services pour lesquels l'arrondissement demande une prise en charge sont le dépistage et la correction de 49 raccordements inversés.

**JUSTIFICATION**

Ce dossier est prioritaire pour l'arrondissement compte tenu du risque au niveau de la santé publique et de l'importance de rendre les réseaux pluviaux et d'égouts sanitaires conformes. L'arrondissement ne peut pas intervenir sur ces actifs sans délégation de la DGA. Les travaux requis ont été établis conjointement par l'arrondissement et la DGA.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux et des services professionnels relatifs à cette offre de prise en charge, seront assumés à 100 % par la DGA.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-21

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingénierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY

Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248388010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois d'octobre.  
Rapport couvrant la période du 28 septembre au 25 octobre 2024 qui totalise la somme de 219 991.96 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 30 septembre 2024 pour un montant de 7 139.37\$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-11-11

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245300022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003469194 pour la propriété situé au 17 142, rue Thomas-Baillairgé. lot 1 349 119, une marge latérale de 1,79 m au lieu du 2 m minimum tel que requis et un bâtiment accessoire à une distance de 0,23 m au lieu du 0,50 m minimum tel que requis.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser une marge latérale d'un bâtiment existant résidentiel unifamilial isolé et une distance non conforme d'un bâtiment accessoire situé au 17 142, rue Thomas-Baillairgé, lot 1 349 119.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003469194 visant à permettre dans la zone H1-3-198 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, situé au 17 142, rue Thomas-Baillairgé, lot 1 349 119:

- une marge latérale de 1,79 m au lieu du 2 m minimum, tel que requis selon la grille de spécifications H1-3-198 du règlement de zonage CA29 0040;
- un bâtiment accessoire à une distance de 0,23 m au lieu du minimum requis de 0,50 m minimum, selon l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040.

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 novembre 2024**

Il est recommandé :

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure pour une marge latérale de 1,79 m au lieu du 2 m minimum, tel que requis selon la grille des spécifications H1-3-198 du règlement de zonage CA29 0040;

Recommandée à l'unanimité.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la

demande de dérogation mineure pour un bâtiment accessoire situé à une distance de 0,23 m au lieu du 0,50 m minimum requis selon l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040.

Recommandée à la majorité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 6 novembre 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 2 décembre 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-11

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1245300021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003459537 pour la propriété situé au 12 336, rue Granger, lot 1 170 269, une marge arrière de 4,21 m au lieu du 7 m requis.

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné que la galerie sera démolie et agrandie, elle perd son droit acquis. Une demande de dérogation mineure est nécessaire pour pouvoir être reconstruite.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003459537 visant à permettre dans la zone H1-6-353 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, situé au 12 336, rue Granger, lot 1 170 269:

- une marge arrière de 4,21 m au lieu du 7 m requis, tel que spécifié à la grille de spécifications H1-6-353 du règlement de zonage CA29 0040, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 1172, préparé par l'arpenteur-géomètre, Pierre-Philippe Archambault, daté du 24 septembre 2024.

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 novembre 2024**

Considérant que le bâtiment résidentiel a été construction sur un lot d'angle en 1964 alors que la marge arrière minimale était bien en deçà de la norme prescrite en vigueur dans le règlement de zonage CA29 0040;

Considérant que la norme prescrite pour la marge arrière crée un préjudice au requérant puisqu'elle l'empêche de reconstruire sa galerie arrière qui représente son 2e accès au bâtiment;

Considérant que la demande ne crée pas de préjudice sérieux au voisinage puisqu'il y a déjà une galerie existante dans la cour arrière et que les dimensions de la nouvelle galerie sont légèrement augmentées par rapport à l'existante;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H1-6-353 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 1 170 269, une marge arrière de 4,21 m au lieu du minimum requis de 7 m, selon la grille de spécifications H1- 6-353 du règlement de zonage CA29 0040, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 1172, préparé par l'arpenteur-géomètre, Pierre-Philippe Archambault, daté du 24 septembre 2024.

Recommandée à l'unanimité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 6 novembre 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 2 décembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-11

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245300020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003412738 pour la propriété située au 16 740, boulevard de Pierrefonds, lot 1 070 532, ayant pour objet la reconstruction du bâtiment résidentiel multifamilial dont le toit en mansarde, les espaces de rangement intérieur, l'aménagement du site et le bâtiment accessoire ne respecte pas toutes les normes applicables.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à un sinistre, le bâtiment résidentiel multifamilial isolé datant de 1987, situé au 16 740, boulevard de Pierrefonds, lot 1 070 532 fut affecté. Afin de pouvoir reconstruire, une demande de dérogation mineure est nécessaire afin de pouvoir s'intégrer dans le milieu bâti et ainsi assurer une certaine intégration.

Éléments non conforme à la réglementation et la dérogation mineure demandée:

- une distance de 0 m entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal au lieu d'un minimum requis de 2 m du bâtiment principal, tel que spécifié à l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040;
- aucune plantation d'arbre à chaque 12 m linéaire dans la bande gazonnée, tel que requis à l'article 185 du règlement de zonage CA29 0040;
- la largeur d'une allée d'accès de 3,5 m, au lieu du 4,5 m minimum, tel que requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040;
- un toit en mansarde sur un bâtiment occupé par un autre usage autre que celui de la catégorie "Habitations unifamiliales (h1)" de type cottage, contrairement à ce qui est spécifié à l'article 256 du règlement de zonage CA29 0040;
- aucun espace de rangement pour les 4 logements au sous-sol, au lieu de 2 m<sup>2</sup> par logement, tel que requis selon l'article 261 du règlement de zonage CA29 0040;

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003412738 visant à permettre dans la zone H2-3-176 pour un bâtiment résidentiel multifamilial isolé projeté situé au 16 740, boulevard de Pierrefonds, lot 1 070 532:

- Étant donné qu'Hydro-Québec exige que des compteurs électriques soient situés dans un espace fermé et que la fondation du précédent bâtiment accessoire était située au même endroit, une distance de 0 m entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal, au lieu d'un minimum requis de 2 m du bâtiment principal, tel que spécifié à l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040;
- Aucune plantation d'arbre à chaque 12 m linéaire dans la bande gazonnée, au lieu de 4 arbres requis à planter tel que requis à l'article 185 du règlement de zonage CA29 0040. Or, la bande gazonnée est trop étroite pour prévoir la plantation d'arbres si près des murs de la fondation existante. Par contre, deux arbres seront plantés en cour avant;
- Une largeur d'une allée d'accès de 3,5 m au lieu du 4,5 m minimum, tel que requis selon l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040. Cette largeur réduite d'allée d'accès est demandée étant donné qu'elle est existante;
- Un toit en mansarde sur un bâtiment occupé par un autre usage autre que celui de la catégorie "Habitations unifamiliales (h1)" de type cottage, tel que spécifié à l'article 256 du règlement de zonage CA29 0040. Le toit en mansarde est proposé afin d'obtenir une unité avec les façades des bâtiments voisins;
- Aucun espace de rangement pour les 4 logements au sous-sol, au lieu de 2 m<sup>2</sup> par logements, tel que requis selon l'article 261 du règlement de zonage CA29 0040. Puisqu'il s'agit d'un bâtiment incendié, que les fondations et les murs extérieurs existants sont conservés, ceci vient limiter les possibilités d'agrandissement. L'optimisation de l'utilisation de l'espace disponible pour le logement a été mis de l'avant au sacrifice d'unités de rangements pour les unités au sous-sol.

Tel que montré sur le plan d'implantation, minute 16 364, préparé par l'arpenteur-géomètre, Sébastien Rheault, daté du 29 août 2024..

## JUSTIFICATION

### **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 novembre 2024**

Considérant que certaines normes prescrites au règlement de zonage créent un préjudice sérieux au requérant puisqu'il lui est impossible de reconstruire le bâtiment multifamilial incendié en 2021;

Considérant que la demande ne crée pas de préjudice sérieux au voisinage puisque le bâtiment incendié fait partie d'un ensemble architectural incluant huit autres bâtiments du même type et gabarit dans la zone H2-3-176;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H2-3-176, à la suite d'un sinistre, la reconstruction d'un bâtiment résidentiel multifamilial isolé, lot 1 070 532 :

- Une distance de 0 m entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal au lieu d'un minimum de 2 m du bâtiment principal, tel que requis à l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040;
- Aucune plantation d'arbre à chaque 12 m linéaire dans la bande gazonnée, tel que requis à l'article 185 du règlement de zonage CA29 0040;
- La largeur d'une allée d'accès de 3,5 m au lieu d'un minimum de 4,5 m, tel que requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040;
- Un toit en mansarde sur un bâtiment occupé par un autre usage autre que celui de la catégorie "Habitations unifamiliales (h1)" de type cottage, contrairement à ce qui est spécifié à l'article 256 du règlement de zonage CA29 0040;
- Aucun espace de rangement pour les 4 logements au sous-sol, au lieu de 2 m<sup>2</sup> par logement, tel que requis à l'article 261 du règlement de zonage CA29 0040; le tout tel

que montré sur le plan d'implantation, minute 16 364, préparé par l'arpenteur-géomètre, Sébastien Rheault, daté du 29 août 2024.

Recommandée à la majorité.

Les membres du comité suggèrent au requérant de revoir l'aménagement intérieur du bâtiment ou l'aménagement extérieur du site afin d'offrir des espaces de rangement aux locataires dont le logement est situé au sous-sol.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 6 novembre 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 2 décembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-11

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246765022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et projet de règlement 159-2024-1 modifiant le règlement numéro 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 31 mars 2022, l'Ombudsman de Montréal transmettait aux arrondissements une note concernant une enquête amorcée au sujet de dispositions caduques sur le remorquage contenues dans les règlements sur la circulation et le stationnement de plusieurs arrondissements. En fait, le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules sont des matières qui ne relèvent plus de la Ville de Montréal, mais sont de la compétence de l'Agglomération de Montréal depuis 2017, selon l'article 118.83.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001). De plus, cette compétence de l'Agglomération de Montréal inclut également les pouvoirs prévus à l'article 154 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) en vertu de l'article 118.85.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, dont la possibilité de régir ou d'interdire le stationnement de tout véhicule sur un terrain sans l'autorisation de son propriétaire ou occupant. Vous trouverez une copie de cet avis en pièce jointe.

Deux règlements en vigueur sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont visés par ces dispositions, soit le Règlement 868 sur la circulation et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Pierrefonds ainsi que le Règlement 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Roxboro. Notre intention initiale était de proposer l'adoption d'un tout nouveau règlement refondant les deux anciens règlements. Toutefois, des enjeux juridiques nous poussent à reporter ce projet en 2025. Ainsi, afin de respecter notre engagement auprès de l'Ombudsman de Montréal de régulariser cette situation, nous vous proposons la présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Avis de motion et projet de règlement 159-2024-1 modifiant le règlement numéro 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique

**JUSTIFICATION**

Demande de l'Ombudsman de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du 2 décembre 2024: présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement

Séance du 13 janvier 2025: adoption du règlement

À compter du 14 janvier 2025, préparation d'un avis public de promulgation du règlement

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-20

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246765017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et projet de règlement 868-23 modifiant le règlement numéro 868 sur la circulation et la sécurité publique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 31 mars 2022, l'Ombudsman de Montréal transmettait aux arrondissements une note concernant une enquête amorcée au sujet de dispositions caduques sur le remorquage contenues dans les règlements sur la circulation et le stationnement de plusieurs arrondissements. En fait, le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules sont des matières qui ne relèvent plus de la Ville de Montréal, mais sont de la compétence de l'Agglomération de Montréal depuis 2017, selon l'article 118.83.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001). De plus, cette compétence de l'Agglomération de Montréal inclut également les pouvoirs prévus à l'article 154 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) en vertu de l'article 118.85.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, dont la possibilité de régir ou d'interdire le stationnement de tout véhicule sur un terrain sans l'autorisation de son propriétaire ou occupant. Vous trouverez une copie de cet avis en pièce jointe.

Deux règlements en vigueur sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont visés par ces dispositions, soit le Règlement 868 sur la circulation et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Pierrefonds ainsi que le Règlement 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Roxboro. Notre intention initiale était de proposer l'adoption d'un tout nouveau règlement refondant les deux anciens règlements. Toutefois, des enjeux juridiques nous poussent à reporter ce projet en 2025. Ainsi, afin de respecter notre engagement auprès de l'Ombudsman de Montréal de régulariser cette situation, nous vous proposons la présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption du règlement numéro 868 et ses amendements.

**DESCRIPTION**

Avis de motion et projet de règlement 868-23 modifiant le règlement numéro 868 sur la circulation et la sécurité publique

**JUSTIFICATION**

Demande de l'Ombudsman de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du 2 décembre 2024: présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement

Séance du 13 janvier 2025: adoption du règlement

À compter du 14 janvier 2025, préparation d'un avis public de promulgation du règlement

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-20

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1249141009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-65 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 - vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 - service de réparation d'automobiles (garage) » parmi la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'approbation référendaire, dont vous trouverez copie, a été reçue le 23 octobre dernier. Elle contenait 14 signatures. Toutefois, après analyse, il s'avère qu'elle n'était pas valide au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

En fait, le document n'était pas accompagné d'une résolution des personnes morales désignant une personne pour exercer leurs droits comme le prévoit le premier alinéa de l'article 528 de la LERM:

*528. La personne morale qui est habile à voter exerce ses droits en vertu du présent titre par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution. (...)*

Pour 7 adresses indiquées sur la demande d'approbation référendaire, nous avons déterminé qu'elles étaient occupées par une personne morale selon le certificat d'occupation délivré par l'arrondissement.

L'avis public annonçant la possibilité de présenter une demande d'approbation référendaire précise:

4.3 Condition supplémentaire au droit de signer une demande par une personne morale : avoir désigné, parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 octobre 2024, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter selon la loi. **Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.**

Par conséquent, la demande d'approbation référendaire n'était pas valide au sens de l'article de l'article 133 de la LAU puisqu'elle n'était pas signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où provient la demande, mais plutôt que par 5. Les 9 autres

signatures étaient faites par des représentants d'une personne morale occupant un lieu dans la zone, mais elles n'étaient pas désignées par une résolution accompagnant la demande d'approbation référendaire:

**133.** Pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes:

(...)

2° être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;

(...)

Les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ([chapitre E-2.2](#)) qui concernent la façon pour une personne morale d'exercer ses droits et la façon de compter les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire et les demandes de tenue d'un scrutin référendaire s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à la signature de la demande.

Nous avons informé la personne qui a déposé la demande d'approbation référendaire de notre décision, soit Mme Martha Bond. Vous trouverez ci-joint une copie de cette correspondance.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1249141009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-65 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 - vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 - service de réparation d'automobiles (garage) » parmi la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables

**CONTENU****CONTEXTE**

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 14 375 boulevard de Pierrefonds, lots 3 110 434 et 3 139 632 du cadastre du Québec, a déposé une demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 afin de permettre la transformation et l'utilisation de l'immeuble à des fins de " Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés" et de "service de réparation d'automobiles (garage)" (codes d'usages 5511 et 6411 de la catégorie c3) parmi la zone visée C-4-270, dont les limites correspondent à celle du terrain visé, ainsi que d'ajuster, en conséquence, les dispositions spécifiques à cette zone (article 339 du règlement).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Dans un premier temps, le règlement de modification prévoit l'ajout de l'autorisation des usages spécifiques "5511 - Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés" et "6411 - service de réparation d'automobiles (garage)" de la catégorie d'usages c3 à la grille de spécifications de la zone C-4-270, en plus de préciser les nouvelles normes en matière de lotissement et de zonage pour ces nouveaux usages.

Dans un deuxième temps, la modification au zonage prévoit d'ajuster le contenu de l'article 339 du règlement intitulé "Dispositions spécifiques applicables à la zone C-4-270", afin de retirer certaines dispositions devenues caduques et d'en ajouter certaines en lien avec le nouvel usage proposé. Ces règles spécifiques ont trait notamment au stationnement, à la voie d'accès au stationnement, à l'espace de manutention, à l'implantation du bâtiment, à la plantation d'arbres, aux matériaux de revêtement, à l'entreposage, à la gestion des matières résiduelles ainsi qu'aux bornes électriques de recharge pour véhicules.

**JUSTIFICATION**

## **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en visioconférence tenue le 7 août 2024**

Considérant les commentaires exprimés par la population lors de l'exercice de participation citoyenne tenue sur la plateforme en ligne Cocoriko entre le 27 mars et le 5 mai 2024;

Considérant que les membres du comité apprécient la qualité de la proposition architecturale ainsi que la modernisation du bâtiment et du site qui en résulte;

Considérant que la majorité des membres estiment toutefois que l'usage proposé ne correspond pas à une utilisation appropriée du site, puisqu'ils estiment que le projet prévu ne participera pas à la vitalité du secteur, ne répondant pas aux besoins des résidents à proximité;

Considérant que la majorité des membres estiment également que l'usage proposé se conjugue mal avec les visions d'aménagement exprimées pour la partie centrale de l'arrondissement (projet Connexion);

Considérant que la majorité des membres estiment que l'usage pourrait amener des enjeux de stationnement illégal sur le boulevard lié à la livraison de véhicules ainsi que des risques de sécurité en lien avec la présence de la piste cyclable en bordure du boulevard;

Considérant que cet usage pourrait créer des nuisances directes pour l'école à proximité liées au bruit, à la pollution, aux déchets et à la circulation, tels que :

1- Bruit : Les activités dans un concessionnaire automobile, comme les réparations et les ventes, peuvent générer du bruit. Les moteurs en marche, les équipements de réparation et les conversations fréquentes peuvent déranger les voisins;

2- Pollution : Les voitures, surtout celles en réparation, peuvent émettre des gaz d'échappement et d'autres polluants. Les produits chimiques utilisés pour l'entretien et les réparations peuvent également être une source de pollution;

3- Circulation et sécurité des piétons : Le concept de livraison des véhicules proposé démontre un conflit de sortie des camions à la hauteur du boulevard Gouin liée à l'étroitesse de ce dernier. Les rayons de virage ne sont pas démontrés à cette hauteur contrairement à ceux à la hauteur du boulevard de Pierrefonds ce qui suppose qu'ils ne répondent pas au rayon de braquage minimum liée à la sortie des camions. Également, la présence fréquente de tels équipements routiers à proximité d'une école et de sa jeune clientèle soulève un risque de sécurité;

4 - Dépôts de déchets : La gestion des déchets, tels que les pièces automobiles usées et les emballages, doit être effectuée correctement. Des déchets mal gérés peuvent causer des problèmes environnementaux et des nuisances visuelles.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de **refuser** la demande de modification de zonage.

Recommandée à la majorité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1 <sup>er</sup> projet de règlement	9 septembre 2024
Assemblée publique de consultation	7 octobre 2024
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet de règlement	4 novembre 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum	Novembre 2024
Adoption du règlement par le CA (selon résultat du registre)	2 décembre 2024
Certificat de conformité	Janvier 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Le : 2024-08-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248707029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-66 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248707029

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-66 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 14910 et 14920, boulevard de Pierrefonds a déposé une demande de modification au règlement de zonage visant à permettre la construction d'un nouveau commerce de restauration rapide avec service au volant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage plus précisément la grille des spécifications suivante : C-4-276 : ajout de l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la catégorie d'usage C2d ainsi que les normes de lotissement et de zonage qui en découlent.

L'article 346 sera également modifié afin de retirer le paragraphe 7° puisque la superficie minimale d'un terrain est indiquée dans la grilles des spécifications.

Une consultation citoyenne sur la plateforme en ligne Cocoriko est en cours depuis le 26 septembre 2024. Il sera possible de s'exprimer sur la plateforme jusqu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation. Le rapport préliminaire des résultats est présenté avec ce sommaire décisionnel.

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 octobre 2024**

Considérant que les membres du Comité sont favorables à permettre l'usage «Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par

téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276;

Considérant les commentaires de la consultation citoyenne;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de modification au règlement de zonage numéro CA29 0040 afin d'autoriser l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813)» dans la zone C-4-276, ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 4 novembre 2024

Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2024

Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : janvier 2025

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2025

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2025

Certificat de conformité (entrée en vigueur) : mars-avril 2025

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-22

Stephane QUESNEL  
c/d urb.ppermis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245453012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion et adopter un projet de règlement numéro CA 29 0040-67 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de changer une disposition ayant trait à l'emplacement des enceintes protégeant l'accès des piscines résidentielles hors terre et démontables lorsque que cet accès se fait depuis une terrasse, d'une galerie ou d'une plateforme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'adoption du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1)* par le gouvernement du Québec en 2010, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a procédé à une mise à jour de sa réglementation en la matière. La dernière mise à jour a été introduite par l'adoption du règlement CA29 0040-56 le 17 février 2023.

Suivant l'application de ce règlement pour les projets de mise aux normes et d'installations de nouvelles piscines dans l'arrondissement, il est apparu qu'une disposition plus restrictive que celle incluse dans la Loi avait été introduite relativement à la localisation des enceintes devant protéger l'accès aux piscines hors terre et démontables lorsque celles-ci étaient requises.

En fait, le paragraphe 3 de l'article 143.1 mentionne que : Lorsqu'une enceinte est requise, l'enceinte doit être placée à une distance minimale de 1 m du bord de la piscine.

Or, pour les piscines hors terre ou démontables dont l'accès se fait à partir d'une terrasse, d'une galerie ou d'une plateforme, cette disposition est difficilement applicable et/ou contraignante et n'offre pas de sécurité supplémentaire.

L'objectif de ce projet de règlement vise donc à apporter aux citoyens des éclaircissements et une certaine flexibilité relativement à la localisation des enceintes visant la sécurisation des piscines hors terre et démontables lorsque l'accès se fait depuis une terrasse, une galerie ou une plateforme en conformité avec la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, a. 1)* tout en fournissant les outils nécessaires à l'application de la réglementation par les agents municipaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

## DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification suivante:

L'article 143.1 « Dispositions additionnelles applicables à une piscine hors terre et à une piscine démontable » est modifié par l'ajout, après le paragraphe 3, d'un deuxième alinéa se lisant comme suit : « Toutefois, si l'accès à la piscine se fait depuis une terrasse, une galerie ou une plateforme, l'enceinte peut être située à moins d'un mètre de la piscine, sauf autour de l'échelle permettant d'entrer et de sortir de la piscine où l'enceinte doit être placée à une distance minimale d'un mètre de l'échelle. ».

## JUSTIFICATION

Le règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encadre les normes et les spécifications relatives au développement et à l'occupation du territoire. La modification proposée dans ce projet de règlement vise à apporter des précisions et un encadrement réglementaire adéquat, notamment conformément à la **Loi sur la sécurité des piscines résidentielles** (chapitre S-3.1.02, a.1)

La présente procédure de modification du règlement de zonage permet :

D'adapter les pratiques en termes de localisation des enceintes de protection des piscines relativement aux pratiques observées sur le territoire de l'arrondissement, le tout conformément à la loi;

D'appliquer les dispositions aux projets à venir, avant la saison estivale 2025.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

## MONTRÉAL 2030

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 2 décembre 2024

Assemblée publique de consultation et adoption: 13 janvier 2025

Adoption du règlement: 3 février 2025

Certificat de conformité : à partir du 4 février 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la

conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD  
Conseillère en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-13

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247170003**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29 0097-3 modifiant le règlement administratif CA29 0097 afin d'assurer une concordance avec le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247170003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29 0097-3 modifiant le règlement administratif CA29 0097 afin d'assurer une concordance avec le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement modifiant divers articles du Règlement d'administration (CA29 0097) afin d'assurer la concordance avec le Règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 290198 - Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2017 (CA29 0096) afin d'ajouter des tarifs pour les demandes de modification au règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), de modifier les tarifs relatifs aux démolition d'immeubles et d'apporter des corrections administratives suite à l'entrée en vigueur du règlement d'administration (CA29 0097).

CA22 290076 - Donner un avis de motion et adopter le règlement numéro CA 29 0097-1 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, numéro CA29 0097 afin d'y apporter diverses corrections et ajustements, d'ajouter des dispositions concernant les documents à soumettre dans le cadre de certains types de demande de certificat d'autorisation.

CA22 290273 - Donner un avis de motion et adopter le règlement numéro CA 29 0097-2 modifiant à nouveau le règlement d'administration des règlements d'urbanisme afin d'y apporter diverses corrections et ajustements.

Règlement CA29 0096-1 adopté à la séance du 7 août 2017 par la résolution numéro CA17 29 0232 (sommaire # 1172640014)

Règlement CA29 0105 adopté à la séance du 18 décembre 2017 par la résolution numéro CA17 29 0367 (sommaire # 1176967002)

Règlement CA29 110 adopté à la séance du 3 décembre 2018 par la résolution numéro CA18 29 0372 (sommaire # 1186967007)

Règlement CA29 0117 adopté à la séance du 2 décembre 2019 par la résolution numéro CA19 29 0326 (sommaire # 1196967004)

Règlement CA29 0123 adopté à la séance du 7 décembre 2020 par la résolution numéro CA20

29 0259 (sommaire # 1206967009)

Règlement CA29 0123-1 adopté à la séance du 8 mars 2021 par la résolution numéro CA21 29 0058 (sommaire # 1216765001)

Règlement CA29 0123-2 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0211 (sommaire # 1211294013)

Règlement CA29 0123-3 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0212 (sommaire # 1211294015)

Règlement CA29 0136 adopté à la séance du 6 décembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0274 (sommaire # 1216967002)

Règlement CA29 0137 adopté à la séance du 5 décembre 2022 par la résolution numéro CA22 29 0340 (sommaire # 1226967002)

Règlement CA29 0139 adopté à la séance du 4 décembre 2023 par la résolution numéro CA23 29 0305 (sommaire # 1236967012)

Règlement CA29 0139-1 adopté à la séance du 8 avril 2024 par la résolution numéro CA24 29 0090 (sommaire # 1246967004)

## **DESCRIPTION**

Le Règlement administratif CA29 0097 donne les orientations administratives quant à la demande et l'émission des permis et certificats dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Actuellement, un seul certificat d'autorisation existe pour le remplacement ainsi que les nouveaux branchements de services d'égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc pour des bâtiments. Cependant, le traitement et les frais associés ne sont pas les mêmes.

Afin de simplifier et clarifier le processus de demande de permis pour les citoyens, il est proposé de créer un nouveau certificat d'autorisation pour l'installation de nouveaux branchements de services d'égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc. Ce nouveau certificat sera octroyé aux demandeurs qui présentent un projet de construction neuve. Ces personnes effectuent des travaux sur la partie privée et le domaine public pour la pose de la nouvelle conduite, et dans certains cas, le retrait de la conduite existante.

Le certificat d'autorisation pour le remplacement des branchements de services d'égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc sera octroyé sur demande au citoyen qui désire effectuer un remplacement de ces services sur la partie privée de la conduite.

L'ensemble des articles du règlement fait référence aux articles du règlement 20-030 de la Ville de Montréal, soit le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de règlement vise à assurer la cohérence dans l'émission des certificats d'autorisation selon la nature des travaux, soit l'installation de nouveaux branchements ou le remplacement de branchements existants. Ce projet assure également une concordance avec le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement.

Le projet de règlement assure également une concordance avec le règlement 20-030 de la Ville de Montréal, soit le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

## **MONTRÉAL 2030**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 4 novembre 2024

Adoption du règlement : 2 décembre 2024

Entrée en vigueur : 1er janvier 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce projet de règlement est conforme aux autres politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ainsi qu'au règlement 20-030 de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrea SZABO  
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

#### **ENDOSSÉ PAR**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et  
études techniques

Le : 2024-10-22

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246781002**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens\_services administratifs et greffe , Division des ressources financières\_matérielles et informationnelles

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Avis de motion pour le règlement CA29 0146 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246781002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion pour le règlement CA29 0146 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 7 octobre 2024, lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'arrondissement a approuvé le budget de fonctionnement de l'exercice financier 2025. Afin de pouvoir assurer le niveau et la qualité des services à ses citoyens, l'arrondissement doit imposer et prélever sur tout immeuble imposable de l'arrondissement, une taxe relative aux services.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1236781003/CA23 29 0293/CA23 29 0306 - Adopter un règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2024.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La taxe relative aux services permet à l'arrondissement de maintenir ou d'améliorer le niveau des services à la population en complétant la dotation versée par le service des finances de la ville centre.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 8 814 700 \$ ont été estimés pour le budget 2025.  
Le taux de taxation est de 0,0693 / 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'exercice 2025.

**MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2025 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement le 2024-12-02  
Promulgation du règlement après la séance du 2 décembre 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 146 de la Charte de la Ville de Montréal.  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie HAMEL, Service des finances et de l'évaluation foncière  
Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière  
Pulkit KANTAWALA, Service des finances et de l'évaluation foncière  
Amine HAMZAOUI, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 9 octobre 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

### **ENDOSSÉ PAR**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

Le : 2024-10-08

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249141016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0147 afin d'abroger les règlements CA29 0128 et CA29 0128-1 imposant des mesures de contrôle intérimaire sur le secteur du boulevard Saint-Charles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro a adopté en 2021 un règlement de contrôle intérimaire CA29 0128 afin de ne pas compromettre l'exercice de planification particulière en cours. En effet, l'arrondissement procédait alors à la réalisation d'un plan particulier d'urbanisme pour le boulevard Saint-Charles.

En 2024, avec l'entrée en vigueur du PPU du boulevard Saint-Charles et son intégration parmi le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que la réalisation de l'exercice de concordance de ses règlements d'urbanisme concernés, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite lever les mesures de contrôle intérimaire adoptées en 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA21 29 0238 (4 octobre 2021)** : Donner un avis de motion et adopter un règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) projeté du boulevard Saint-Charles. (dossier 1219155002)

**Résolution CA23 29 0040 (6 février 2023)** : Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0128 afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4. (dossier 1229155025).

**Résolution CM24 0769 (17 juin 2024)** : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. (dossier 1232640002).

**Résolution CA24 29 0264 (7 octobre 2024)** : Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0144 modifiant le Règlement de zonage CA29 0040, le Règlement de lotissement CA29 0041 et le Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du Règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles. (dossier 1249141010).

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement adoptait en 2021 le règlement numéro CA29 0128 limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles. Le règlement avait pour objectif d'imposer des mesures de contrôle intérimaire en vertu de la section VII du chapitre III (articles 112 à 112.4) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de ne pas compromettre la nouvelle vision de planification et dispositions proposées pour le Plan d'urbanisme, par le biais du PPU du boulevard Saint-Charles, qui était alors, en cours d'élaboration. En 2023, l'arrondissement modifiait le contenu des mesures de contrôle intérimaires en modifiant le règlement CA29 0128 par l'adoption du règlement CA29 0128-1.

En juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait le règlement 04-047-264 afin d'intégrer le plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro parmi le plan d'urbanisme (règlement 04-047). Cette modification est entrée en vigueur le 30 juillet 2024.

En octobre 2024, le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro adoptait le règlement CA29 0144 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assurer la concordance de ces outils réglementaires au nouveau PPU du boulevard Saint-Charles. Ce règlement est entré en vigueur le 13 novembre 2024.

La concordance de ses outils réglementaires étant maintenant complétée, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite lever les mesures de contrôle intérimaire par l'abrogation du règlement CA 0128 et de sa modification, le règlement CA29 0128-1.

## **JUSTIFICATION**

Attendu que les règlements d'urbanisme sont maintenant concordants à la vision et aux dispositions du PPU du boulevard Saint-Charles, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro considère que les mesures de contrôle intérimaire adoptées en 2021 et modifiées en 2023 n'ont plus leur raison d'être.

Les dispositions des articles 112 à 112.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme identifient les dispositions permettant l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement de contrôle intérimaire. Selon celles-ci, l'adoption d'un nouveau règlement, en vertu de ces articles de la Loi, s'avère nécessaire pour abroger les règlements CA29 0128 et CA29 0128-1.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature administrative du dossier visant à assurer la saine gestion du cadre réglementaire en matière d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 2 décembre 2024  
Adoption du règlement : Séance du conseil d'arrondissement de janvier 2025  
Avis de promulgation et entrée en vigueur : Janvier 2025  
Transmission du règlement aux organismes municipaux concernées (art. 112.3 de la LAU) :  
Janvier-février 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-13

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY

Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249141015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages au 32, 8e Avenue, sur le lot 1 388 894 du cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée de deux étages au 32, 8e avenue, sur le lot 1 388 894 du cadastre du Québec. Selon les chapitre 3 (Nouvelles constructions résidentielles de 2 logements et moins) et 5 (section 2.1 - Secteur de Roxboro) du règlement numéro CA29 0042, les travaux sont visés par une approbation par le conseil selon les objectifs et critères des plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) applicables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à la construction d'une nouvelle résidence isolée de 2 étages au 32 de la 8e avenue dans le secteur de Roxboro, sur un terrain actuellement occupé par une résidence de 1 étage construite en 1960. Cette dernière sera démolie afin de permettre le présent projet.

La résidence devra être implantée sur le lot 1 388 894, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Mohamed Motaouakal, sous la minute 624 de son greffe, selon la version signée en date du 5 novembre 2024.

La résidence et l'aménagement des espaces extérieurs devront être réalisés selon les plans dessinés par la firme Daven Architecture, en dates du 5 novembre 2024 et du 8 novembre 2024 (plantation).

Plus précisément, les matériaux de revêtement extérieur devront être les suivants :

**Façade :**

Brique Rinox  
Modèle: Romania

Couleur: blanc argent

Pierre Permacon

Modèle: Cinco plus brick

Couleur: Range newport grey

#### Élévations latérales et arrière

Brique Permacon

Modèle: Melville slik brick

Couleur: Range newport grey

Revêtement de vinyle

Modèle : Clin horizontal 4,5 po

Couleur: Stratus

#### Allège

Pierre

Couleurs: larochele blanc, elegant et nickel meule

#### Fascia & soffites

Couleur : Noir

#### Porte, porte de garage et fenêtres

Couleur : Noir

#### Toiture

Bardeaux d'asphalte

Couleur : gris ardoise

### JUSTIFICATION

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en visioconférence tenue le 6 novembre 2024**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-13

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248707031

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la reconstruction d'un bâtiment multifamilial de trois étages, au 16740, boulevard de Pierrefonds, sur le lot 1 070 532 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Faisant suite à l'incendie de 2021, le nouveau propriétaire souhaite reconstruire le bâtiment multifamilial de 3 étages comportant 8 logements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet vise la reconstruction du bâtiment multifamilial de trois étages suite au sinistre survenu en 2021.

Le bâtiment sera implanté sur le lot 1 070 532, tel que montré au plan de Sébastien Rheault, sous la minute 16364 de son greffe, en date du 20 août 2024 et révisé les 28 août et 29 août 2024.

Le bâtiment sera reconstruit selon les plans de Mourad Bendjannet, architecte, datés du 21 juin 2024 et révisés les 19 juillet, 26 août et 4 octobre 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- élévation avant: mélange des deux briques suivantes: 60% de «Canada Brick - Spadina» et 40% «Canada Brick - Cavendish II»
- élévations latérales et arrière: brique

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 novembre 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la reconstruction du bâtiment multifamilial de trois étages.

Recommandée à l'unanimité.

Les membres du comité suggèrent au requérant de porter une attention particulière au système de drainage de la marquise proposée afin que l'eau ne s'écoule pas sur l'allée piétonnière et sur les balcons des logements situés sous-sol.

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 24 octobre 2024 à 9h**

Le projet est présenté pour la troisième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la reconstruction d'un bâtiment multifamilial à la suite d'un sinistre. L'architecte présente des plans plus détaillés de l'option A à la suite des commentaires de septembre dernier.

Les commentaires sont les suivants :

- Deux modèles de brique sont proposés sur les plans, le comité préfère le modèle Cavendish puisqu'il s'intègre davantage au cadre bâti;
- Le comité apprécie la présence de motifs réalisés avec la brique proposée. Le comité se questionne cependant sur l'utilisation de brique en saillie (fragilisation due aux intempéries);
- Les détails d'ancrage et de drainage de la marquise doivent être précisés;
- Le cabanon proposé pour les compteurs électriques doit être centré entre les deux fenêtres.

Recommandation favorable.

---

**Des plans révisés adressant les commentaires du comité d'architecture ont été soumis pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2024.**

---

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-11-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248707030

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, le remplacement partiel du revêtement extérieur de la garderie, au 12567, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 169 895 du cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

Le requérant propose de remplacer le revêtement vertical en acier au bas de la façade avant du bâtiment par un revêtement horizontal en aluminium blanc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet vise le remplacement du revêtement vertical en acier au bas de la façade avant du bâtiment (garderie) par un revêtement horizontal en aluminium blanc de 6 pouces similaire à celui présent sur le bâtiment.

Les travaux seront exécutés selon le document préparé par Mme Alexandra Corbu de chez Crio

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 novembre 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement partiel du revêtement extérieur de la garderie.

Recommandée à l'unanimité.

**Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 24 octobre 2024 à 9h**

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont le remplacement partiel du revêtement léger extérieur. Une proposition

révisée a été soumise suite aux commentaires de la réunion de juillet dernier.

Le comité est favorable à la version simplifiée du projet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-18

Stephane QUESNEL  
c/d urb.ppermis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248707032

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la subdivision du lot 1 368 405 du cadastre du Québec, situé au 13418, boulevard Gouin Ouest

**CONTENU****CONTEXTE**

Le lotissement d'un lot situé en bordure du parcours riverain est assujéti aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042.

Le projet consiste à subdiviser en deux lots distincts le lot 1 368 405 du cadastre du Québec, situé au 13 418, boulevard Gouin Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Il est proposé de subdiviser le lot 1 368 405 en deux lots distincts selon le plan préparé par Frédérick Brisson arpenteur-géomètre, daté du 10 juin 2024, minute 20 630 afin de vendre le lot projeté 6 615 879.

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion spéciale en visioconférence du mercredi 27 novembre 2024**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de subdivision du lot 1 368 405 situé au 13 418, boulevard Gouin Ouest en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042.

Recommandée à l'unanimité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une demande de subdivision de deux lots en trois lots distincts.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-11-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246765021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville du district du Cap Saint-Jacques, mairesse suppléante de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 3 décembre 2024 au 2 juin 2025 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont le conseil compte cinq membres, il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant qui pourra agir avec les pouvoirs conférés par la loi en cas de vacances, d'absence prolongée ou d'empêchement à remplir les devoirs de la charge du maire. L'article 56 de la *Loi des cités et villes* prévoit que la nomination est faite pour la période que le conseil détermine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 29 0158** - Nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 4 juin 2024 au 2 décembre 2024 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal - **GDD # 1246765008**

**CA23 29 0140** - Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 9 mai 2023 au 8 août 2023 inclusivement - GDD # 1236765005

**CA22 29 0312** - Nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de la ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 8 novembre 2022 au 8 mai 2023 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal - GDD # 1226765001

**DESCRIPTION**

Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville du district du Cap Saint-Jacques, mairesse suppléante de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 3 décembre 2024 au 2 juin 2025 inclusivement.

**JUSTIFICATION**

Le mandat du conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, Benoit Langevin comme maire suppléant se terminant le 2 décembre 2024, il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période ci-haut mentionnée.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-11-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249141014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 novembre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 novembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o.

**DESCRIPTION**

s/o.

**JUSTIFICATION**

s/o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-13

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245424005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	Programme du Budget participatif de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et confirmer l'engagement du Conseil d'Arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a lancé, en 2020, la 1ère édition d'un budget participatif (BP) sur l'ensemble de son territoire permettant ainsi à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en proposant des idées, puis en votant pour les projets que la Ville réalisera. Une 2e édition a ensuite été tenue en 2021-2022. Au total, ce sont 17 projets lauréats qui ont été choisis par la population pour transformer leurs milieux de vie et qui sont aujourd'hui réalisés ou en voie de l'être.

Forte de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une 3e édition et a réservé, pour celle-ci, à son Programme décennal d'immobilisations (PDI), une somme totale de 45 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins dix millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 19 février au 25 mars 2024, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir d'avril 2024, un travail d'analyse des 880 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

**1. Analyse d'admissibilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal:**

- ◊ Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s’inscrivant dans au moins l’un des trois thèmes identifiés plus haut;
- ◊ Viser l’intérêt collectif;
- ◊ Représenter une dépense en investissement;
- ◊ Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
- ◊ Pouvoir donner lieu à un projet d’envergure.

**2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.**

**3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d’affaires de la Ville, des 67 projets développés à partir des idées citoyennes.**

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets à l’hiver 2025, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d’être mis en œuvre sur le territoire de l’arrondissement et à confirmer l’engagement du conseil à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l’issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. L’organisation du vote du public s’appuiera sur des efforts de promotion et de mobilisation particuliers dans les milieux prioritaires ciblés par l’indice d’équité des milieux de vie, de manière à favoriser la participation des groupes traditionnellement plus éloignés de la vie démocratique montréalaise.

**En rappel :** en donnant à la population le pouvoir de décider de l’affectation de l’enveloppe de 45 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu’énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (3e édition), la Ville s’est engagée à :

- ◊ désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l’enveloppe réservée;
- ◊ débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu’à épuisement de l’enveloppe et à informer le public de leur état d’avancement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM23 1319 – 11 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d’immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CA23 290233 – 11 septembre 2023 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d’être mis en œuvre sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l’issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. (GDD 1231294012)

CM23 0754 – 13 juin 2023 – Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d’immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal;

**DESCRIPTION**

Au terme de l’analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l’analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l’évaluation des coûts réalisées par l’arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal :

À noter : Les contenus descriptifs ci-bas ne sont pas les contenus finaux qui se retrouveront sur le bulletin de vote. Ils pourraient être modifiés dans un but de synthèse et d'harmonisation des contenus.

DESCRIPTIFS DES PROJETS			ASPECTS FINANCIERS	
Titre	Court descriptif	Localisation envisagée	Valeur en PDI estimée lors de l'analyse de faisabilité et d'évaluation de coûts	Impacts pressentis sur le budget de fonctionnement
Plaza culturelle et communautaire Cloverdale	Une installation polyvalente qui se veut rassembleuse et accroissant le sentiment de sécurité. Il est proposé d'inclure des installations modernes qui comprennent la mise en place d'éclairage solaire, de branchements électriques, une fontaine à boire et du mobilier intergénérationnel avec BBQ, zone de fraîcheur et d'ombrage, et un espace vert libre pour des activités sportives et des événements culturels, soutenant ainsi l'économie sociale.	Parc Cloverdale	1 100 000 \$	Les coûts liés à l'entretien
Enchantement de lumières, couleurs et fleurs au parc Duval	Ce projet a pour ambition de rendre le parc plus invitant et sécuritaire pour les personnes utilisatrices en tout temps, c'est-à-dire autant de jour que de nuit, été comme hiver.	Parc Duval	1 400 000 \$	Les coûts liés à l'entretien
Parc D'À-Ma-Baie dynamique: un nouveau souffle rassembleur	Le projet vise à ajouter des nouvelles infrastructures afin de promouvoir une meilleure fréquentation des espaces et renforcer la cohésion communautaire. Ces aménagements offriront des lieux propices aux activités sociales, favorisant ainsi les interactions entre les résidentes et résidents de tous âges.	Parc D'À-Ma-Baie	4 400 000 \$	Les coûts liés à l'entretien
Les fesses au chaud!	Installation, sur l'ensemble du territoire de la ville,	Choix no1 : Parc d'À-Ma-	1 300 000 \$	Les coûts liés à l'entretien

Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics	d'installations salubres: des toilettes accessibles, <b>propres, sécurisées et chauffées, avec eau chaude, éclairage et lavabo.</b> Installer aussi des <b>fontaines à boire</b> offrant de remplir gourdes et bols pour chiens et autres animaux.	Baie Autres lieux possibles: parc Parkinson ou parc Cyril-W.-McDonald		
Prochaine station: abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés	Installer des stationnements-abris à vélo couverts et sécuritaires, adaptés à différents types de vélo pour favoriser la mobilité active à l'échelle de la ville Rendre l'installation éco-responsable pour les recharges en implantant un système de panneaux solaires. Implanter une station de réparation et une fontaine à boire pour remplir sa gourde. Le tout 4 saisons.	Près du REM	850 000 \$	Les coûts liés à l'entretien

## JUSTIFICATION

Il est essentiel que le Conseil d'arrondissement donne un accord formel quant à la réalisation éventuelle des projets visant son territoire, ou relevant en tout ou en partie de sa compétence, qui seront inscrits sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisit lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir si nécessaire d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée, le cas échéant et dans un deuxième temps, à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité avec les ententes de services convenues.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la 3e édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservé au Programme décennal

d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalant à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce, sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s) lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
- à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir document joint « Grille d'analyse Montréal 2030 »).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'hiver 2025, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal.

Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets qu'elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service des ressources humaines et des communications (SRHC) de la Ville de Montréal, en collaboration avec les services de communications en arrondissements, pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais, ainsi qu'auprès des groupes ciblés pour cette édition, notamment les jeunes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Hiver 2025 : vote citoyen

- À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités

d'affaires concernées\*

\*La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Myriam LAFORCE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melisa ROUETTE  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-12

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1242155016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la Politique de reconnaissance et de mobilisation des membres du personnel de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la lignée de sa Vision 2030, de ses plans d'affaires annuelles, ainsi que de son plan de mobilisation, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'engage à déployer des stratégies de reconnaissance et de mobilisation pour son personnel. De plus, elle favorise la santé globale du personnel en adoptant une approche bienveillante et mobilisatrice ainsi qu'en mettant sur pied différentes initiatives ou activités, dont celles de la certification d'Entreprise en santé. En adoptant une politique de reconnaissance et de mobilisation des membres du personnel, l'arrondissement souhaite ainsi :

- favoriser l'expression de la reconnaissance à tous les niveaux de gestion;
- reconnaître l'importance de l'apport de ses employées et employés, ainsi que de ses équipes diversifiées, dans la poursuite de sa mission organisationnelle;
- susciter l'engagement et le sentiment d'appartenance des employées et employés;
- contribuer à leur bien-être professionnel ainsi qu'au maintien d'un bon climat de travail;
- offrir un programme formel et équitable pour toutes et tous.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a un programme de reconnaissance depuis les années 1990. La présente politique est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et officialise toutes les pratiques actuelles, elle annule et remplace toute autre politique ou pratiques administratives antérieures touchant le même sujet qu'il soit écrit ou non.

**DESCRIPTION**

Cette politique vise à préciser les règles et modalités à respecter dans le cadre de la reconnaissance et de la mobilisation des employés de l'arrondissement. Elle confirme l'engagement de la direction et des élus envers la mobilisation du personnel de

l'administration. Elle reflète très bien l'importance et la place accordées à notre personnel ainsi que les valeurs de notre arrondissement depuis de nombreuses années.

Elle vise notamment à souligner l'importance d'un programme de reconnaissance et de valorisation des employés ainsi qu'à renforcer le plan de mobilisation de ces derniers. De plus, elle vient en appui aux initiatives de mobilisation et bien-être déployées dans l'arrondissement. Plus particulièrement, Elle vise à :

- 1.1 À reconnaître et souligner les 10-15-20-25-30-35 et 40 ans de service d'un employé ;
- 1.2 À souligner les naissances, les décès significatifs (père, mère, conjoint, enfant) et les hospitalisations ;
- 1.3 À instaurer une culture favorisant le remerciement (la reconnaissance) ;
- 1.4 À contribuer concrètement au plan de mobilisation général de l'arrondissement ;
- 1.5 À appuyer les initiatives du Comité Entreprise en santé ;
- 1.6 À offrir un programme raisonnable à travers l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

La politique est établie en respect de la Vision 2030, des plans d'affaires annuels, ainsi que du plan de mobilisation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui s'engage à déployer des stratégies de reconnaissance et de mobilisation pour son personnel.

Cette politique encadre de façon équitable la reconnaissance formelle et la mobilisation offerte à tout le personnel. La reconnaissance ne peut faire en sorte d'engendrer des coûts non prévus au budget et/ou contrevenir aux conventions collectives. Nous ne pouvons octroyer des privilèges non prévus aux conventions collectives (ex. congé, rémunération, etc.).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La politique encadre les dépenses maximales liées à certaines marques de reconnaissance et de mobilisation dont les dépenses sont assumées dans le budget de fonctionnement. Elle permet de respecter un cadre financier dont les dépenses peuvent varier autour de 30-35K \$ sur un budget total de 38,8M\$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changement climatique, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à adopter une politique administrative de reconnaissance pour les membres du personnel de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 18 novembre 2024

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-11-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements